

ANNEXE 7 : Déclaration de rattachement à un parti ou à un groupement politique en vue d'accéder à la campagne audiovisuelle

Le formulaire de rattachement des candidats, qui devra être joint à la déclaration de candidature du premier tour de scrutin, sera mis en ligne sur le site Internet du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (www.interieur.gouv.fr, rubrique « Elections », au plus tard le 16 juin 2024. (cf. 8.1.5 du présent mémento).

Je, soussigné(e), Madame - Monsieur³⁴

NOM :

Prénom(s) :,

candidat(e) dans la circonscription du département ou de la collectivité de

.....,

déclare me rattacher, pour l'accès aux émissions du service public de la communication audiovisuelle prévu à l'article L. 167-1 du code électoral, au parti ou groupement politique suivant³⁵ :

<input type="checkbox"/> ... Parti 1	<input type="checkbox"/> ... Parti 5
<input type="checkbox"/> Parti 2	<input type="checkbox"/> ... Parti 6
<input type="checkbox"/> Parti 3	<input type="checkbox"/> ... Parti 7
<input type="checkbox"/> Parti 4	<input type="checkbox"/> ... Parti x

Seront mentionnés, les partis politiques et groupement politiques ayant déposé une demande en vue en vue de bénéficier du dispositif prévu à l'article L. 167-1 du code électoral et figurant sur la liste établie par arrêté du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer publié au Journal officiel.

déclare ne pas vouloir me rattacher à un parti ou groupement politique dans le cadre du dispositif prévu à l'article L. 167-1 du code électoral.

Fait à , le

Signature du candidat :

³⁴ Rayer la mention inutile.

³⁵ Cocher la case correspondant au choix du candidat.